

L'hon. M. GRAHAM: Je crois qu'il existe une entente entre la compagnie et les entrepreneurs.

L'hon. M. FOSTER: Quel service y donne-t-on?

L'hon. M. GRAHAM: On dit qu'il y a un horaire pour tout le parcours des 600 milles, mais je ne l'ai pas vu.

L'hon. M. HAGGART: Comment se fait-il que vous avez payé le plein montant de la garantie de l'Etat, et que vous n'avez pas encore pris possession de la ligne?

L'hon. M. GRAHAM: Nous n'avons pas tout payé.

L'hon. M. HAGGART: Votre rapport en fait foi.

L'hon. M. GRAHAM: L'honorable député verra, je crois, qu'il fait erreur.

M. SPROULE: Ce chemin de fer n'a-t-il pas transporté du grain cet hiver? J'ai lu qu'il était prêt pour le trafic des céréales et des marchandises.

L'hon. M. GRAHAM: Il a transporté les grains, de même que toutes les lignes transportant les marchandises, quelles qu'elles soient, qui leur sont confiées. Il a également transporté les voyageurs. Mais il n'est pas encore passé sous notre autorité ni celle de la commission des chemins de fer. Il reste encore quelque chose à faire, à ballaster, etc., avant de le transférer. Dans l'intervalle, il accommode le public en transportant les voyageurs et les marchandises.

M. SPROULE: Qui a autorisé le tarif?

L'hon. M. GRAHAM: On me dit que la commission des chemins de fer lui a permis de circuler comme à présent, et a homologué un certain tarif qu'il fait payer au public.

M. SPROULE: A-t-il transporté beaucoup de grains?

L'hon. M. GRAHAM: J'apprends qu'il en a transporté considérablement, mais je ne parle que d'après les journaux, n'ayant reçu aucun rapport.

L'hon. M. HAGGART: Le ministre vient de dire que le Gouvernement n'as pas encore payé le plein montant de la garantie de l'Etat sur le Grand-Tronc-Pacifique, entre Winnipeg et Edmonton. Qui est-ce qui acquitte les travaux exécutés? Le produit d'une émission d'un montant certifié d'obligations ou titres est, je suppose, versé dans le Trésor, et remis à la compagnie au fur et à mesure qu'elle le gagne. Cette opération est-elle faite par la compagnie ou le département des Finances?

L'hon. M. GRAHAM: Mon député donne un certificat au département des Finances qui débourse un certain montant sur la foi

M. G. E. FOSTER.

de cette garantie. Je crois que \$10,000,000 ont déjà été payées sur les 600 milles de la division des prairies.

L'hon. M. HAGGART: Combien reste-t-il à payer?

L'hon. M. GRAHAM: Je ne pourrais le dire de prime abord. C'est plutôt du domaine du département des Finances que du mien.

M. SPROULE: L'inspection se fait-elle sur la partie des travaux exécutés par l'Etat, ou seulement sur la partie exécutée par la compagnie du Grand-Tronc elle-même?

L'hon. M. GRAHAM: L'inspection ne s'applique qu'à la division de l'ouest du Grand-Tronc-Pacifique, afin de savoir si la compagnie remplit ses engagements, vu que nous garantissons en partie les obligations.

M. SPROULE: Vous faites les paiements sujets à cette inspection et au rapport?

L'hon. M. GRAHAM: Oui.

Pour défrayer la préparation des plans destinés à la reconstruction du pont de Québec, \$150,000.

L'hon. M. GRAHAM: Le comité sait que nous avons choisi trois des meilleurs ingénieurs au monde pour entreprendre ces travaux. Ils ont été nommés par un décret et sont autorisés non seulement à préparer les plans voulus, mais à examiner les anciens plans et décider s'il est sage ou possible de se servir des matériaux façonnés d'après les premiers plans. Quand ils auront fait leurs propres plans, ils seront responsables de la construction du pont d'après ces plans. M. H. E. Vautelet est premier ingénieur et président de la commission. Il touche \$1,000 par mois. Je me suis renseigné à sir Thomas Shaughnessy sur ses aptitudes, et il m'a dit qu'il était parfaitement au fait, et que s'il avait lui-même cette entreprise à confier à quelqu'un, il s'en rapporterait à M. Vautelet pour tous les travaux que nous confions à ces rois ingénieurs, tellement il a confiance en lui.

L'hon. M. HAGGART: Est-il Canadien?

L'hon. M. GRAHAM: Il est originaire de France, si je ne me trompe; mais il est maintenant citoyen naturalisé du Canada. Il a fait ses études en France, et est un ingénieur très distingué. Il a de beaux états de service au Pacifique-Canadien.

L'hon. M. FOSTER: Consacre-t-il tout son temps à ce travail?

L'hon. M. GRAHAM: Oui, depuis que nous l'avons engagé.

M. Fitzmaurice, C.M.C., est l'ingénieur en chef du conseil de comté de Londres. Il est le représentant anglais dans cette commission. Nous lui payons \$1,000 par mois.